



# Compte rendu rapide du CSE

## 21.11.19

Présents pour **Sud-Solidaires** : Jean Philippe de Bortoli, Annie Duprat, Sofyanne Baril et Nathalie Paitreault

### 1/TBA

Le « nouveau » TBA c'est 400 euros par ETP cible (donc pas forcément le nombre de collègues présents dans une agence) pour calculer l'enveloppe qui sera allouée à chaque agence. Libre ensuite au DA de la distribuer en fonction des critères qu'il définira...TBA est donc devenu une enveloppe individuelle au bon vouloir de la direction !

**Sud-Solidaires** demande comment doit faire un GC qui est dans une agence en sous-effectif, qui est à 80% à l'accueil pour faire « *une activité exceptionnelle sur la prescription ?* » ou sur une « *action com remarquable non couverte par la pv* » et surtout « *développer des synergies entre les marchés part, pro et gp !* » ?

**Sud-Solidaires** précise que cela ressemble à des enveloppes low cost ! À la tête du client ?

**Sud-Solidaires** dénonce encore une usine à gaz ! Le mieux aurait été d'intégrer toutes ses primes dans le salaire !

Le TBA récompense les vendeuses/vendeurs en agences, mais pour vendre il y a des services en aval et en amont. **Sud-Solidaires** demande à ce que ces services aient aussi un système de revalorisation salariale, sachant que le plus simple serait d'augmenter tous les salaires.

**Pourquoi pas de TBA pour les CAGP ?**

**Sud-Solidaires** demande comment le DA va préciser sa décision, dans quel délai, sous quelle forme ?

### 2/ Les CAGP

Question pour Gilles Fabien : « *savez-vous pourquoi il y a 5 postes vacants ?* »

« *Quelles sont les motivations des CAGP qui ont quitté ces postes ?* »

« *Ces postes sont pourtant intéressants cela ne vous étonne pas qu'ils soient vacants ?* »

Nous pensons que la segmentation, la qualité des portefeuilles, les conditions de travail en sous-effectif, la rémunération sont les causes principales de ses 5 postes vacants.

**Sud-Solidaires** dénonce encore une fois les suppressions des effectifs, l'organisation des secteurs redécoupés, la qualité des portefeuilles ...

Le fait de prendre des clients aux GC et CC pour les basculer vers les CAGP, va tendre les relations dans les équipes, comment allez-vous communiquer dessus ?

Autant aux équipes qu'aux clients ?

Il y a une baisse du niveau d'expertise demandé aux CAGP, on leur demande d'être multi vendeur ! La segmentation est à revoir, car elle génère un surplus de travail, sans valeur ni pour le CAGP, ni pour la caisse !

De plus le changement se fait de suite sans prendre en compte le bon sens des CAGP, qui eux vivent le terrain !

Enfin ce projet entraîne une encore des suppressions d'effectif, moins 9 ETP !

### **3/ Les résultats commerciaux**

Taux de visite des GC à 28 % !, même les GC pro ne sont qu'à 67% ! Moins 306 % de l'objectif de jeunes BP ! Perte de 1531 clients JBP ! Perte de 5059 clients Bancarisés ! Moins 7664 relations Potentiel Premium par rapport à 2018. Un total de conquête relations premium, à 34%. Pour les forfaits c'est moins 6446 en brut ! Sur le crédit on atteint l'objectif à 64 %... Malgré 2 sprints et un temps fort, les objectifs sont disproportionnés ! 1 client sur 2 nous quittent.

**Sud-Solidaires** dénonce la situation, les chiffres sont mauvais, trimestre après trimestre, tout laisse à penser que la direction souhaite la mort de la CEAPC !

Les offres ne sont pas dans le marché ! Tous nos clients jeunes partent !

Le CRCA, le Crédit Mutuel et même la Société Générale nous attaquent et nous prennent des clients en mobilité bancaire !

Depuis 10 ans aucune offre sur les jeunes ; Où sont passées les actions type le bac ou les produits simples et pas chers type la carte tribu ! La caisse n'est pas où il faut ! foire, salon de l'immo, salon des étudiant-es, rentrée scolaire dans les facultés ou les écoles de commerces etc ...

### **4/ Situation de l'emploi**

En 2007 à la fusion nous étions 3200, ils ont depuis supprimé 700 ETP, nous ne sommes plus que 2500 et à fin décembre, au rythme où vont les choses, **Sud-Solidaires** pense que nous ne serons plus 2490.

Même situation que d'habitude ; les femmes en nombre occupent des emplois de non cadres et les hommes s'approprient la majorité des postes de cadres !

**Sud-Solidaires** constate que sur une période d'un an, il y a eu moins 34 ETP, les démissions et les ruptures conventionnelles, représentent 40% des départs.

**Sud-Solidaires** demande à la direction comment elle l'explique ?

Les départs des CDI ont bondi de quasi 5% en 1 an !

Les Ruptures Conventionnelles, ont bondies à 75% sur cette même période.

**Sud-Solidaires** demande pourquoi les CDD pour motifs surcroit d'activité, remplacement et congés ont baissé de 10% alors que les contrats pro et apprentissage eux ont augmenté de 19% ?

**Sud-Solidaires** précise à la direction que ces contrats-là ne peuvent remplacer un salarié ni en compétence ni en temps de travail, l'inspection du travail l'ayant déjà confirmé dans un courrier qu'elle avait envoyé à la direction suite à l'affaire de l'agence La Rochelle Beaulieu.

La direction peut-elle expliquer ce phénomène ?

**Sud-Solidaires** constate aussi que la direction n'embauche les CDI qu'en classification D soit dans les faits une diminution des salaires suite au nouveau système de classification entré il y a 3 ans en vigueur (merci le SU et la CGC).

Enfin **Sud-Solidaires** demande à la direction pourquoi malgré les dires de celle-ci et les faits sur le terrain, la progression des femmes dans les classifications est toujours si peu rapide ?

On peut voir que les femmes représentent 70% des effectifs totaux, alors qu'elles ne sont que 38% en I, 42% en J, 23% en k et absente en classifications Hors Cadres, comment la direction explique-t-elle cette situation ?

Les femmes sont toujours majoritaires en classifications non cadres et minoritaires en cadres.

Enfin **Sud-Solidaires** est revenu sur son courrier envoyé le 11 juin à N. Mirande, sollicitée en tant que représentante du CSE au COS. Dans ce courrier **Sud-Solidaires** demandait pourquoi l'ensemble des points à l'ordre du jour n'ont pas été retranscrits ? Points ayant attrait aux rémunérations du Directoire ...

N. Mirande de la CGC ne souhaite pas faire de réponse écrite car elle « *a peur de s'engager dans sur un terrain juridique et réglementaire* », « *les points étant sur les rémunérations des membres du directoire, ils sont confidentiels !* ». Quand la CGC vole au secours du directoire, BRAVO !!